

19 AVR. 2023

MAIRIE TAURIAC DE CAMARES

12360 TAURIAC DE CAMARES

Tel 05 65 49 51 72 ou 06 71 02 01 76

e-mail : tauriacdecamares2@wanadoo.fr

N° 060423D20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TAURIAC DE CAMARES

12360 AVEYRON

SEANCE DU 06/04/23

Convocation du 28/03/23

L'an deux mille vingt-trois, le six avril 14 heures 00, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, le conseil municipal de Tauriac de Camarès, sous la présidence de Mr NEGRE Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : NEGRE J.M / DRESSAYRE G / MILHAU J / RICARD J.L. / BRAL
CH ROQUES J

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES :

Qui ont pris part à la délibération : POUR : 6 CONTRE : 0

Ne prend pas part au vote : /

SECRETAIRE DE SEANCE : BRAL CHRISTOPHE

OBJET : VOTE BP M14 2023

Le Maire présente le BP M14 2023 comme suite :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O	T	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	178 871,37	105 765,35
+		+	+
R	E		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	O		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 73 106,02
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		178 871,37	178 871,37

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 794,79	46 705,33
+		+	+
R	E		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	128 184,00	51 500,00
P	O		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 773,46
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		133 978,79	133 978,79

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	312 850,16	312 850,16
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à

Voix POUR 6 Voix CONTRE 0 ABSTENSION : 0
LE BP M14 2023.

Ainsi fait et délibéré à Tauriac de Camarès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Jean-Marc NEGRE



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES :
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par Le Maire (1),
A TAURIAC DE CAMARES, le 06/04/2023
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A TAURIAC DE CAMARES, le 06/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2023, et de la publication le 06/04/2023
A TAURIAC DE CAMARES, le 06/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

[Handwritten signatures in blue ink]



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION 060423D20 VOTE BP M14 2023

Date de décision: 06/04/2023

Date de réception de l'accusé 17/04/2023

Date de réception :

Numéro de l'acte : 060423D20

Identifiant unique de l'acte : 012-211202759-20230406-060423D20-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

Classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120275900018-012038-BPM14-2023-17042023.xml (99_BU-012-211202759-20230406-060423D20-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB 060423D20 VOTE BP M14 2023.pdf (70_DE-012-211202759-20230406-060423D20-BF-1-1_2.pdf)

DELIB 060423D20 VOTE BP M14 2023

2023/
11:41